



### Le saviez-vous ?



Dans sa volonté d'élargir son champ d'intervention à l'action sociale, la Mutuelle Saint-Martin a décidé la création d'une mutuelle dédiée (Livre III du Code de la Mutualité) : la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale.

La Mutuelle Saint-Martin Action Sociale s'inscrit pleinement dans une politique de prévention et d'éducation à la santé.

### Pour qui ?



Les adhérents  
Ma Santé mSm :

- ▶ particuliers
- ▶ familles
- ▶ salariés...

### Pour quoi ?



Je peux faire une demande d'Action Sociale pour un reste à charge concernant :

- ▶ frais médicaux
- ▶ matériel médical
- ▶ aide à la personne
- ▶ autres...



... « *Parce que nous ne sommes pas seuls dans une mutuelle et que nous avons aussi besoin des autres* »...

Le Conseil d'administration étudie régulièrement les actions de prévention et d'éducation à la santé. La Mutuelle Saint-Martin Action Sociale propose un fonds de secours pour faire face à des restes à charge onéreux ou à des frais exceptionnels découlant de situations spécifiques comme le handicap.

Chaque demande fait l'objet d'une étude précise prenant notamment en compte la nature et le montant de ces frais ainsi que la situation financière du foyer.

## Comment ?

Les demandes d'intervention de l'Action Sociale sont soumises à une commission qui étudie les dossiers, ainsi que les pièces justificatives qui les composent.

Elle statue sur le montant à accorder.

## La Commission Action Sociale

La Commission étudie les demandes de reste à charge et plus spécifiquement les demandes :

- ▶ de subvention pour obtenir une aide à la personne,
- ▶ d'achat ou de location d'équipements coûteux et d'appareillage spécial,
- ▶ d'achat de mobilier spécialisé,
- ▶ d'aménagement de locaux dans le cadre du handicap.

Pour ce faire, vous devez renseigner le formulaire de demande, accompagné des pièces justificatives et l'adresser à la MSM Action Sociale (voir constitution du dossier ci-contre et procédure détaillée en page suivante ▶).

## Le dossier

- ▶ Formulaire n°4
- ▶ Copies de factures acquittées
- ▶ Copie du décompte émis par le régime de base
- ▶ Copie du décompte émis par la MSM
- ▶ Lettre d'acceptation ou de refus du FASS de la Sécurité sociale
- ▶ Copie du justificatif de la participation des autres caisses
- ▶ Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition
- ▶ Autres pièces justificatives
- ▶ RIB (Avec IBAN + BIC)



Formulaire disponible sur demande ou sur [www.mutuellesaintmartin.fr](http://www.mutuellesaintmartin.fr)



Un numéro pour vos questions :  
01 42 22 89 24



... « Partager le sens de la solidarité,  
de la responsabilité et du bien commun. »

## Procédure

- 1 -



**Préparation du dossier**  
(formulaire n° 4  
+ pièces justificatives)

- 2 -



**Envoi**  
au Service Médical  
et de l'Action Sociale

- 3 -



**Etude de la demande**  
par la Commission

- 4 -



**Courrier de notification**  
de la décision

- 5 -



**Versement d'une**  
subvention

## Conditions

Les demandes d'Entraide à la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale ne seront traitées qu'après avoir obtenu les remboursements du Régime Obligatoire (CPAM...), du Régime Complémentaire (Mutuelle Saint-Martin) et après une demande au Fonds d'Action Sanitaire et Social (FASS) des régimes obligatoires maladie ou retraite, et celle d'une éventuelle participation d'une autre caisse (par exemple : Caisse de retraite complémentaire). Il reste entendu que cette procédure concerne les prestations prises en charge par la Sécurité sociale.

**Le dossier doit être transmis dans les 6 mois suivant le remboursement** des soins par le régime obligatoire ou complémentaire (ou s'il y a lieu dans les 3 mois suivants la participation ou le refus du FASS du régime obligatoire de l'assuré).

## Le saviez-vous ?

C'est grâce à une quote-part sur les cotisations Mutuelle Saint-Martin que l'ensemble des adhérents peut bénéficier de l'Action Sociale.

## Où adresser vos dossiers ?

Mutuelle Saint-Martin Action Sociale  
Service Médical et de l'Action Sociale  
3 Rue Duguay-Trouin  
75280 PARIS CEDEX 06

Tél. : 01 42 22 89 24

Mail : [medical@unionsaintmartin.fr](mailto:medical@unionsaintmartin.fr)



# Aider à faire face aux dépenses exceptionnelles, c'est aussi ça l'Action Sociale.

## Exemple d'utilisation de l'Action Sociale

**Avec l'achat ou la location d'équipements coûteux et d'appareillage spécial**

**L'action sociale peut intervenir pour des dépenses exceptionnelles engagées dans le cadre du maintien à domicile. Il peut s'agir de lits «médicalisés», de fauteuils de repos, tables de lits, barres de maintien, etc...**

### ► Exemple : le lit « médicalisé »

Le lit « médicalisé » est un équipement qui peut s'avérer indispensable pour améliorer le confort quotidien des personnes alitées.

Selon le type de lit, le tarif peut varier entre 500 € et 3 500 € (sans les équipements complémentaires : matelas anti-escarres, potence, barrières de sécurité, cales, etc.).

La CPAM peut rembourser partiellement ou totalement l'achat de ce type d'équipement (lit et accessoires) sur prescription médicale, notamment pour les personnes ayant perdu leur autonomie motrice ou atteintes d'affections neuromusculaires entraînant un déficit fonctionnel non régressif.

Les lits et les accessoires dépendent d'une liste de produits et prestations remboursables par la CPAM répondant à des caractéristiques très précises (normes LPPR ou LPP).

Après avoir obtenu le remboursement de la Sécurité sociale, du FASS et des autres entrades, une demande peut être faite à la Mutuelle Action Sociale si le reste à charge est encore trop important, au vu de la situation de l'assuré.

Les ressources du demandeur sont communiquées à l'appréciation de la Commission Action Sociale comme élément permettant d'apprécier sa situation.



mism/id/entraide\_depliant\_msm\_2023

**Mutuelle Saint-Martin Action Sociale**

Régie par le code de la Mutualité - SIREN n°537 676 280

Siège Social : 3 rue Duguay-Trouin - 75280 Paris Cedex 06

Tél. 01 42 22 89 24 - Fax : 01 45 49 32 90

[www.mutuellesaintmartin.fr](http://www.mutuellesaintmartin.fr)

Document non contractuel

**AS**  
**mSm**  
Action Sociale